

La collecte de l'offre de formation en apprentissage par les Carif-Oref

23 Juillet 2021



© Adobe Stock

L'État a mandaté les Carif-Oref afin d'assurer le recensement en continu, ainsi que la qualification, de l'offre de formation par apprentissage.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur la voie de la **formation par apprentissage**. Ce texte législatif a transformé l'ensemble du paysage de l'apprentissage : la gouvernance, le financement, les centres de formations d'apprentis et les partenaires sociaux...

Ces changements ont également impacté l'**activité de collecte et de diffusion de l'offre de formation par apprentissage**. A la fin de l'année 2019, l'idée de la nécessité d'un pilotage d'une collecte de l'offre apprentissage au niveau national s'est imposée et une « Mission nationale de l'apprentissage » a été mise en place.

Forts de leur expertise dans la collecte de l'offre de formation, les **Carif-Oref** et leur réseau ont été mandatés par l'Etat pour engager le processus de collecte de cette offre avec une base de données nationales, centralisée et associée à une démarche qualité. La valeur ajoutée de cette démarche réside dans l'accompagnement des offreurs de formation en apprentissage par les Carif-Oref dans chaque région.

Le **décret du 22 juin 2021** ^[1]a conforté le rôle des Carif-Oref sur ce sujet en inscrivant cette mission de collecte de l'information sur l'offre de formation en apprentissage dans le code du travail.

Aujourd'hui, cette collecte permet de fournir et de mettre à disposition de l'information sur l'offre de formation en apprentissage et d'alimenter les principaux outils et valorisation et de prescription de l'offre de formation :

- Le catalogue des offres de formation en apprentissage (outil de la Mission nationale de l'apprentissage) ;
- Parcoursup (outil de l'éducation nationale pour les étudiants après la terminale) ;
- Affelnet (outil de l'éducation nationale pour l'orientation des collégiens) ;
- La bonne alternance, La bonne formation et le Portail de l'alternance (outils de Pôle emploi) ;
- Le Portail de l'alternance (plateforme du ministère du Travail) ;
- Offre info (base nationale de l'offre de formation du réseau des Carif-Oref) ;
- Les système d'information du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales...) par le canal d'Offre info

En outre, la collecte de l'offre par apprentissage par les Carif-Oref est également mise au service de tous les acteurs en région.

Pour rendre lisible cette activité de collecte, le réseau des Carif-Oref met en ligne « l'Etat des lieux de la collecte en apprentissage » qui en présente les principaux chiffres. Cette plaquette sera régulièrement mise à jour.

[Télécharger l'état des lieux de la collecte apprentissage \(mise à jour juillet 2021\)](#) ^[2]

Réseau des Carif-Oref

